

Présence et interventions de Frédéric Barberousse en Lorraine

PAR MICHEL PARISSÉ

La politique générale de l'empereur Frédéric I^{er} a fait l'objet d'études multiples. Toutefois étant donné la variété des régions qu'il a gouvernées, du Danemark à l'Italie et de Cambrai à Magdebourg, il était inévitable que de nombreux aspects de ses interventions échappent à l'investigation. Seule une connaissance approfondie des sources régionales et notamment une enquête dans les sources diplomatiques et narratives ne concernant pas directement l'Empire peut alors apporter des enseignements complémentaires, voire une contribution nouvelle à la présentation générale de la politique impériale. Tel est le cas pour la Lorraine, rarement mentionnée dans les études générales en raison de son rôle secondaire et qui n'en mérite pas moins une enquête détaillée à la fois pour éclaircir l'attitude des princes locaux et pour présenter l'intervention du souverain dans cette région frontalière, placée au contact d'un des plus importants voisins de l'Empire, à savoir le royaume de France. Parler de la Lorraine sous-entend nécessairement que l'on parle aussi de la Lotharingie, dans l'étendue géographique qui fut celle de ce royaume de Lothaire II étiré de la Frise au Jura, la Lorraine stricto sensu étant limitée en gros aux trois diocèses de Metz, Toul et Verdun¹⁾.

Avec l'avènement de la dynastie capétienne sur le trône de France en 987, la Lotharingie fut définitivement intégrée à l'Empire allemand, car les nouveaux rois de France n'avaient pas de visées sur la Lotharingie²⁾. Puis à partir de 1047, avec la nouvelle dynastie ducal de Haute-Lotharingie ou Lorraine, la maison dite d'Alsace, l'ancienne Lotharingie se trouva définitive-

1) La terminologie est assez imprécise. En utilisant Basse- et Haute-Lorraine pour désigner les Basse- et Haute-Lotharingie, on sous-entend qu'il y a similitude entre Lorraine et Lotharingie, ce qui est faux. La Haute-Lotharingie elle-même est plus étendue que la seule Lorraine, car elle correspond à la province de Trèves, donc est plus vaste que l'ensemble constitué actuellement par les quatre départements français de la Lorraine, ou les anciens diocèses de Metz, Toul et Verdun. En allemand, le mot Lothringen l'a malheureusement emporté sur le vocable plus exact de Lotharingien, d'où les deux vocables usuels de Nieder- et Oberlothringen; l'adjectif lothringisch est également employé au lieu de lotharingisch, ce qui rend difficile un exposé où l'on est amené souvent à distinguer entre les deux notions de lorrain et de lotharingien.

2) L'intégration remonte en fait à 925 et à l'action du roi Henri I^{er}, mais par la suite les rois carolingiens de France ne renoncèrent jamais à leurs prétentions sur la terre de leurs ancêtres. Cela prit fin avec la mort de Louis V et la libération de Verdun. Rappelons en outre que la duchesse de Haute-Lotharingie était alors la propre sœur de Hugues Capet, et le nouveau roi de France ne souhaitait pas nuire à sa sœur.

ment partagée en deux³). Les nouveaux ducs de Lorraine, cantonnés dans sa partie méridionale, n'intervinrent même plus guère dans le comté de Luxembourg et le pays de Trèves, et ils exercèrent dès lors une autorité pratiquement limitée aux territoires qu'ils possédaient personnellement; seule nouveauté, le duc Thierry (1070–1115) prit alors ou reçut le titre de marquis⁴).

En 1056, l'empereur Henri III avait rencontré le roi de France Henri I^{er} à Ivois, sur les bords de la Meuse: ce fut la dernière rencontre royale à cette frontière après une longue série et avant une interruption de plus d'un siècle⁵). Henri IV s'est rendu plusieurs fois à Metz pour y rencontrer l'évêque ou le chasser, en 1078, 1085, 1088⁶). Son fils Henri V est venu à deux reprises pour mettre des comtes à la raison et est allé même jusqu'à Bar, au-delà de la Meuse que n'avait pas dépassé Conrad II en 1033. Metz et la frontière française étaient alors les deux préoccupations majeures des rois allemands.

Lothaire III n'eut pas le loisir de s'intéresser à la Lorraine et Conrad III passa par Metz une seule fois en 1142. Pourtant ces deux souverains avaient quelque raison de s'y rendre: d'une part le duc Simon I^{er} était un demi-frère de Lothaire, ils avaient en effet une mère commune, Hedwige de Formbach⁷): d'autre part le duc Mathieu I^{er}, sans doute peu avant son avènement, peut-être dès 1138, épousa Berthe, une nièce de Conrad III, fille de Frédéric de Hohenstaufen et donc sœur du futur Frédéric Barberousse⁸). Certains de ses enfants furent favorisés par leur oncle. Des liens étroits unissaient donc la dynastie royale et la lignée ducale de Lorraine. Ces liens étaient encore resserrés d'un autre côté, car l'impératrice, Béatrice de Bourgogne, était la propre nièce du même duc de Lorraine⁹); ainsi les ducs lorrains de la fin du XII^e siècle pouvaient-ils se dire et être dits cousins germains des empereurs¹⁰).

3) La Lotharingie avait en effet été reconstituée en 1033 au profit du duc Gozelon, avant d'être de nouveau partagée en deux par Henri III (E. BOSHOFF, Lotharingien–Lothringen: Vom Teilreich zum Herzogtum, in: *Zwischen Gallia und Germania, Frankreich und Deutschland. Konstanz und Wandel raumbestimmender Kräfte*, Hg. A. HEIT, 1987, p. 129–153).

4) M. PARISSÉ, *La noblesse lorraine (XI^e–XIII^e s.)*, 1976, Première partie. Voir à ce sujet les remarques d'A. GAWLIK, *Intervenienten und Zeugen in den Diplomen Kaiser Heinrichs IV. (1056–1105). Der Übergang von der Interventions- zur Zeugenformel*, 1970, p. 35.

5) I. VOSS, *Herrschertrreffen im frühen und hohen Mittelalter. Untersuchungen zu den Begegnungen der ostfränkischen und westfränkischen Herrscher im 9. und 10. Jahrhundert sowie der deutschen und französischen Könige vom 11. bis 13. Jahrhundert*, 1987.

6) F.-R. ERKENS, *Die Trierer Kirchenprovinz im Investiturstreit*, 1987, p. 45–66.

7) W. PETKE, *Kanzlei, Kapelle und königliche Kurie unter Lothar III. (1125–1137)*, 1985, p. 252–253.

8) E. DUVERNOY, *Le duc de Lorraine Mathieu I^{er} (1139–1176)*, 1904. G. POUILL, *La maison ducale de Lorraine*, in: *Les cahiers d'histoire, de biographie et de généalogie*, 3, 1968, cahier I, p. 18–21.

9) La sœur du duc Simon I^{er} Agathe avait épousé le comte de Bourgogne Renaud et avait eu cette fille unique, héritière du comté de son père. Dans un acte du duc Mathieu I^{er}, en 1142, pour l'abbaye bourguignonne du Tart, Agathe est citée avec ses frères Mathieu et Baudouin (D. CALMET, *Histoire de Lorraine*, 2^e éd., V, Pr., col. 319; en 1148, le comte Renaud la cite en précisant qu'elle est la fille du duc de Lorraine (Ibid., col. 322).

10) M. PARISSÉ, *La noblesse* (note 4), p. 730.

Dans ces conditions, parmi les événements qui se déroulent en quelques années, on ne parvient pas toujours à déterminer la part d'intervention de l'homme et celle de l'empereur. Voici un exemple: quand en 1176, le duc Mathieu I^{er} mourut, son fils Simon II lui succéda; Ferri, mentionné plus haut, soutenu par sa mère, réclama une part du patrimoine paternel¹¹; Mathieu le troisième reçut le comté épiscopal de Toul; le quatrième Thiéri était évêque élu de Metz. En 1178, de retour d'Italie en Bourgogne, Frédéric I^{er} s'arrêta longuement à Besançon: là il confirma la restauration de Liverdun à la demande de l'évêque de Toul Pierre de Brixey, puis il médiatisa le comte de Bar en l'obligeant à faire hommage à l'impératrice¹². En 1179, en mai, le comte de Flandre Philippe d'Alsace régla le conflit entre ses deux cousins lorrains: le duché demeurait entier, le cadet Ferri serait vassal de l'aîné avec promesse de succession¹³; la même année, en septembre, Thiéri de Lorraine était déposé de son siège de Metz et quelques mois plus tard l'évêque élu de Brême le remplaçait. Ces personnes mises en cause, ces faits choisis parmi d'autres, suffisent à démontrer que Frédéric Barberousse ne fut pas absent de Lorraine, que son action soit favorable à ses proches parents ou qu'il ait en vue une politique lorraine précise. On sait de façon sûre que dans ce pays, il avait des parents, il avait des fidèles. Il y vint six fois au moins: en 1153, 1162, 1171, 1187 (deux fois), 1189¹⁴. A deux reprises il alla jusqu'à la frontière de la Meuse pour rencontrer le roi de France; il vint trois fois à Toul et quatre à Metz. Reste à savoir quelle fut sa politique pour ce pays, ce que traduisaient ses présences et ses interventions. Un examen chronologique systématique serait lassant, quelques réflexions dans trois directions principales paraissent plus souhaitables: ce seront

- l'attitude à l'égard des princes laïcs;
- l'attitude à l'égard des évêques;
- la politique frontalière.

I. L'ATTITUDE À L'ÉGARD DES GRANDS LAÏCS

La présence assez régulière des ducs et des comtes lorrains à la cour après l'avènement d'un nouveau roi ou au leur propre, sans doute en vue de prêter hommage, quand le roi était en Lorraine ou tout près de là, en Bourgogne, au pays de Trèves, en Alsace, diminua d'intensité au cours du XII^e siècle, sauf pour d'importants personnages: duc de Lorraine et comte de Dabo d'une part, évêques de Metz d'autre part¹⁵. Le comte de Bar Renaud I^{er} (1105–1149) fut dix fois à la cour en 45 ans, son fils Renaud II une seule fois en 20 ans, son fils Henri I^{er} de même. Les autres comtes n'y parurent bientôt plus, sauf ceux de langue allemande, les comtes

11) M. de PANGE, Ferri de Bitche, in: Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine, 1892, p. 51–81, rééd. dans Les Lorrains et la France au Moyen Age, 1919, p. 161–173.

12) Voir plus loin.

13) M. de PANGE, Les Lorrains (note 11).

14) F. OPLL, Das Itinerar Kaiser Friedrich Barbarossas (1152–1190), 1978, p. 167, 193, 206, 228–229, 230.

15) M. PARISSE, La noblesse (note 4), p. 696–698.

de Sarrebruck et de Sarrewerden (Louis de Sarrewerden devint légat de Frédéric en Bourgogne). La cour de Henri VI bénéficia encore d'un certain succès; puis la coupure fut nette à partir de 1196/1197, les Lorrains vinrent alors rarement auprès du roi.

Le transfert des comtés épiscopaux de Metz et de Toul

Dès le début du règne de Frédéric Barberousse, on est en mesure de montrer qu'il prêta attention aux différentes situations locales. Il semble bien en effet que lors de son premier passage en Lorraine en 1153, le nouveau roi a joué un rôle dans le changement des titulaires des comtés épiscopaux de Metz et de Toul¹⁶). Dans les deux cas, les titulaires venaient de mourir, dans les deux cas ce ne fut pas le plus proche parent qui hérita la fonction, mais un grand personnage proche du roi: Hugues de Dabo pour Metz, le duc Mathieu en personne pour Toul. Même si l'initiative de l'inféodation appartenait aux évêques¹⁷), elle semble leur avoir alors échappé. En effet les prélats, qui n'avaient pas véritablement les moyens d'aller contre la volonté des comtes, n'auraient pas choisi, comme ce fut le cas, de remplacer des personnages assez faibles par de plus puissants. On peut donc conclure à une intervention personnelle du roi en janvier 1153 lors de son passage par Metz entre Trèves et l'Alsace. Voici ce qu'on peut en dire:

Sitôt terminées les cérémonies du couronnement, le roi entama selon l'habitude de ses prédécesseurs un voyage à travers ses états. Décembre le ramena en pays rhénan et il fêta Noël 1152 à Trèves, où il retrouva l'évêque de Metz Etienne de Bar et le duc Mathieu I^{er}. Après l'Épiphanie, il reprit la route vers le sud, se trouvant à Metz le 10 janvier 1153, puis en Alsace à Sainte-Odile le 27, enfin à Colmar le 30 et à Besançon à la mi-février¹⁸). Les sources lorraines ne mentionnent pas le passage du roi, qui est connu par le diplôme délivré à Metz en faveur de Stavelot¹⁹). En décidant de passer par la cité mosellane, Frédéric visitait le plus haut lieu de l'histoire lorraine, où il rencontra la plupart des évêques et comtes lorrains. C'est alors qu'il a pu avoir connaissance de la vacance du comté épiscopal de Metz. Depuis le début du XI^e siècle, celui-ci appartenait à la lignée des comtes du Bliesgau, les Folmars²⁰). Folmar VI, ancien titulaire, mort entre 1140 et 1147, était souvent cité parmi les témoins des chartes de l'évêque

16) Ibid., p. 710-718. Sur ce sujet, voir J. SCHNEIDER, Note sur quelques documents concernant les cités lorraines au Moyen Âge, in: Rev. Hist. de la Lorraine 87 (1950), p. 1-40, et la définition qu'il a donnée du comté épiscopal: un ensemble de droits résiduels autour de la cité, auxquels se mêle la grande avouerie de l'évêché.

17) J. SCHNEIDER, Note (note 16), p. 28-29.

18) F. OPLL, Das Itinerar (note 14), p. 10-11, 167.

19) DFI 44, p. 74-75.

20) V. CHATELAIN, Le comté de Metz et l'avouerie épiscopale du VIII^e au XIII^e siècle, in: Jb. d. Ges. f. lothr. Gesch. u. Altertumskunde 10 (1898), p. 72-119, 13 (1901), p. 145-311. Cette famille reçut le comté de Metz après la dynastie des Matfrid, placée sur le trône ducal de Lorraine en 1047.

Etienne (1120–1162)²¹); outre Metz, il se réclamait aussi du château de Hombourg et on sait qu'il tenait aussi celui de Lunéville²²). Il avait joué un rôle important dans la fondation de l'abbaye cistercienne de Beaupré. De son épouse Mathilde, fille du comte Albert de Dabo²³), il avait eu au moins quatre enfants, trois garçons, Folmar, Hugues et Albert, une fille Clémence mariée au comte de Blieskastel. D'Albert on ne sait guère que le nom, Folmar devint comte de Lunéville²⁴), Hugues, sans doute l'aîné, hérita les comtés de Hombourg et de Metz. Entre 1147 et 1151, Hugues est cité une fois comme comte de Metz au côté du comte Hugues de Dabo dans un acte de Remiremont²⁵); c'est ainsi qu'on peut les distinguer. A partir de 1154, c'est Hugues de Dabo qui est comte de Metz²⁶); le transfert d'une famille à l'autre a donc eu lieu entre les deux dates. Deux indications sont susceptibles de nous éclairer sur le contexte: d'une part les Gesta des évêques de Metz font état d'une récupération du château de Hombourg par l'évêque de Metz contre le duc avec l'aide de Frédéric²⁷), d'autre part il est certain que Folmar de Lunéville, frère du comte de Metz, vécut jusqu'au moins 1160. De ces deux données, il ressort d'une part qu'Hugues était mort et laissait vacante sa charge messine autant que le château de Hombourg, d'autre part que le comté de Metz devenu vacant ne fut pas donné au frère du défunt, comme cela aurait été le cas pour toute autre seigneurie. Il reste à savoir si l'inféodation au comte de Dabo a été faite par le roi ou par l'évêque. En ce qui concerne le sort de Hombourg, patrimoine familial, il y a quelques incertitudes; en effet le texte des Gesta laisse entendre que l'évêque de Metz récupéra ce château avec l'aide de Frédéric, lequel pourrait être le frère de l'évêque, Frédéric de Ferrette, ou l'empereur en personne²⁸). On ne saurait trancher. Par ailleurs, il n'est même pas sûr qu'il s'agisse de Hombourg, ce pourrait être

21) M. PARISSÉ, Les actes d'Etienne évêque de Metz (1120–1162), in: Actes des princes lorrains, Série ecclésiastique. Les évêques de Metz, 2, 1977.

22) M. PARISSÉ, Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale, 1982, p. 104–107.

23) Cette origine de Mathilde est clairement désignée dans un acte peu connu de l'archevêque Hillin de Trèves pour l'abbaye cistercienne de Villers-Bettlach (Archives départementales de Moselle H 1756-1): *comitissa de Namur Irmesint et filia ejus comitissa Mattilt de Honburch et filiū ejus Hugo et Albertus*. En premières noces Ermesinde de Luxembourg avait épousé le comte Albert de Dabo, dont elle eut les trois enfants sus nommés, en secondes noces elle épousa le comte Godefroid de Namur, dont elle eut entre autres Henri, futur comte de Namur et de Luxembourg. Mathilde, fille d'Ermesinde et Albert, fut mariée au comte Folmar et est connue sous le nom de Mathilde de Hombourg, notamment en raison de sa participation à la fondation de Salival (acte de 1157).

24) Il est encore mentionné comme comte de Lunéville dans un acte de 1160 (Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, H 3116).

25) Accord entre l'abbesse de Remiremont et le duc de Lorraine, v. 1147–1151, éd. E. HLAWITSCHKA, Studien zur Äbtissinnenreihe von Remiremont, 1966, p. 146–148, n° VI, et J. BRIDOT, Chartes de l'abbaye de Remiremont des origines à 1231, 1980, n° 64, p. 116–168: Hugo Metensis comes, Hugo consul de Dasborch.

26) Acte non daté donné lors d'un plaid à Maastricht, postérieur au 23 juin 1154 (BARBIER, Histoire de Floreffe, 2^e éd., II, p. 13, n° 25); cf. DFI 83, p. 138–139.

27) MGH SS 10, p. 544.

28) Selon les variantes de la source.

aussi Hunebourg en Alsace, qui relevait également de cette famille des Folmars à cause de l'avouerie de l'évêché de Metz. Dans les deux cas, le roi aurait pu, après avoir quitté Metz, passer par Hombourg ou Hunebourg pour se rendre en Alsace et aider effectivement à régler cette affaire²⁹). Voilà ce qu'on sait pour le comté de Metz.

Le comté de Toul appartenait à la famille des comtes de Dampierre en Asthenois depuis le milieu du XI^e siècle³⁰). On connaît bien les deux frères Renaud et Pierre, cités à l'occasion de la Querelle des Investitures et de la Première Croisade. A Renaud succède son fils Frédéric, mentionné jusqu'environ 1145, puis son petit-fils Henri, comte de Toul en 1148 et 1149³¹). Ensuite aucun comte de Toul n'est plus cité dans les actes de l'évêque Henri de Lorraine (1126–1165); un titulaire du comté réapparaît avec le fils du duc Mathieu (1138–1176), son homonyme, le comte Mathieu, marié à Béatrice de Dampierre³²). Deux indices importants sont livrés par des chartes de l'abbaye cistercienne de Clairlieu: en 1184, l'évêque de Toul Pierre de Brixey confirme une donation du comte Mathieu et de sa femme, la comtesse Béatrice; la charte contient la phrase suivante: *Hec omnia jamdictus comes Matheus et uxor ejus Beatrix, cum essent de comitatu Tullensi legitimo jure per manus nostras investiti, libere atque legitime contulerunt domui Clariloci*³³). Ainsi l'évêque Pierre de Toul, monté sur le siège épiscopal en 1165, a lui-même donné l'investiture du comté de Toul au fils du duc. En 1186, une sentence de plusieurs abbés à propos d'une querelle entre Clairlieu et l'Étanche fait une allusion à l'acquisition du comté de Toul par le duc Mathieu *per judicium*: «Cum pius princeps Lotharingie dux et marchio Matheus comitatum civitatis illius per judicium fuisset adeptus»³⁴); cette acquisition a dû avoir lieu à la mort du précédent titulaire, c'est-à-dire de Henri, et cela après 1150/51.

Ces données permettent de récapituler les faits suivants: le comté de Toul, laissé vacant par la mort de son titulaire le comte Henri de Dampierre, n'est pas allé à son héritier légitime, son cousin, le comte Renaud, mais au duc de Lorraine à la suite d'une décision judiciaire. Le duc a destiné le comté de Toul à un de ses fils cadets Mathieu, dont les droits ont été renforcés par son mariage avec Béatrice, fille du comte de Dampierre³⁵). Ici encore on est conduit à se demander si la décision de changer de titulaire a été prise par l'empereur ou l'évêque.

Que sait-on donc des droits respectifs d'intervention du roi et de l'évêque sur les comtés épiscopaux? Verdun offre la possibilité d'une comparaison. Le comté de Verdun appartenait au XI^e siècle à la famille des comtes d'Ardenne et passa successivement au comte Godefroid,

29) La comtesse Mathilde, veuve du comte de Metz, garda Hombourg dans son douaire jusqu'à sa mort. Elle porte ce titre dans un acte qu'elle donne pour l'abbaye de Salival en 1157.

30) J. SCHNEIDER, Note (note 16), p. 20–21, 23.

31) M. PARISSÉ, La noblesse (note 4), p. 712.

32) Acte de 1180, Archives départementales des Vosges, XVII H 1, fol. 33.

33) Archives départementales de Meurthe et Moselle H 507.

34) Ibid. H 535.

35) Cf. la généalogie des comtes de Dampierre par M. BUR: Inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne, I, Vestiges d'habitat seigneurial du bas-pays argonnais, 1973, p. 44–45.

aux ducs Gozelon, Godefroid le Barbu, Godefroid le Bossu, Godefroid de Bouillon³⁶). A la mort de ce dernier, Mathilde de Toscane, veuve de Godefroid le Bossu, réclama le comté, que l'évêque aurait cédé à Baudouin de Boulogne, frère du défunt, avant de le confier à Thiéri, comte de Bar et Montbéliard. De Thiéri le comté passa à son fils Renaud. Ce dernier, qui ne soutint pas assez efficacement l'évêque Richard en 1111, fut privé du comté, remis par le prélat au comte Guillaume de Luxembourg³⁷). Après trois années de conflit, le comte de Bar racheta le comté de Verdun à Guillaume, puis le reperdit un peu plus tard. En effet la guerre reprit avec Verdun, Renaud faisant alliance avec l'évêque Henri I^{er} contre la cité: l'empereur Henri V aurait alors donné le comté en 1120 à Henri de Grandpré. A la paix de Lachalade en 1124, le comte de Bar récupéra son bien, le défendit avec succès contre le comte de Grandpré³⁸). Il semble que le comte de Bar Henri I^{er}, petit-fils de Renaud, ne parvint pas à arracher le comté de Verdun des mains de l'évêque Arnoul de Chiny³⁹). L'intervention de l'évêque fut donc constante à Verdun. La bulle d'or de Frédéric Barberousse, qui confirma à l'évêque Albert les biens de l'évêque, rappelle que le comté avait été concédé par Otton (III) à l'évêque Haimon⁴⁰). Une tradition, discutée, rapporte qu'un évêque, au début du XI^e siècle déjà, avait repris le comté à son titulaire pour le conférer au comte de Chiny⁴¹). La seule intervention impériale, qui eut lieu en 1120, peut s'expliquer par le fait que l'évêque du moment faisait alliance avec le titulaire du comté épiscopal contre la ville. Hormis ce cas, l'évêque semble être intervenu seul. A Toul également l'évêque intervint dès le XI^e siècle: le comté de la ville passa en effet de Frédéric de Dampierre à Arnoul de Sorcy avant d'être repris à ce dernier, coupable d'abus⁴²). Au XII^e siècle, la charte de Pierre de Brixey, datée de 1184, fait état d'une investiture par l'évêque lui-même. En ce qui concerne Metz, où les évêques étaient puissants, on ignore dans quelles conditions le comté épiscopal passa au XI^e siècle du lignage des Gérard-Adalbert à celui des Folmar-Godefroid. Il se peut que cela ait eu lieu quand les premiers reçurent la charge ducale, soit en 1047, le père des ducs Adalbert et Gérard I^{er}, le comte Gérard mort en 1044, étant encore désigné comme comte de Metz⁴³). Par la suite la transmission se fit de père en fils sans heurt. Dans les trois cités par conséquent et depuis le X^e siècle, l'évêque a librement inféodé le comté épiscopal avec la grande avouerie de l'évêché. Si l'empereur est intervenu, c'est donc contre le droit des évêques. On est en fait réduit aux hypothèses en l'absence de sources suffisamment claires. Il est curieux de constater la coïncidence entre le passage du roi

36) J.-P. EVRARD, *Les comtes de Verdun, La Maison d'Ardenne*, 1981 (Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg 95), p. 153-182.

37) M. GROSIDIER DE MATONS, *Le comté de Bar des origines au traité de Bruges (vers 950-1301)*, 1922, p. 130-133.

38) *Ibid.*

39) *Ibid.*, p. 186-189.

40) DFI 149, p. 251-253.

41) Le point est fait par A. LARET-KAYSER, *Entre Bar et Luxembourg: le comté de Chiny des origines à 1300*, 1986, p. 60-68.

42) J. SCHNEIDER, Note (note 28).

43) *Chartes et documents de Saint-Bénigne de Dijon*, éd. par R. Folz, II, 1943, n° 313, p. 92.

en Lorraine et l'attribution de deux comtés épiscopaux à des familles apparentées à la dynastie royale: le duc Mathieu était le beau-frère de Frédéric, le comte de Dabo avait pris pour épouse Liutgarde de Sulzbach, veuve du comte Godefroid de Namur et belle-sœur du roi Conrad III; les deux princes étaient donc étroitement liés à la royauté. Les évêques auraient-ils des raisons de faire preuve d'autorité et d'intervenir précisément à cette date par une inféodation à une autre famille que celle du défunt? Celui de Metz était en bons termes avec la famille des Folmars et n'avait pas de liens particuliers avec celle de Dabo. Les bonnes relations du roi avec ce lignage rendent en revanche vraisemblable une intervention royale. L'évêque de Metz fut à Trèves dès Noël 1152 à la cour de Frédéric; le comte Hugues accompagna le roi sur son trajet de Metz à Colmar en janvier 1153 et a pu même l'accueillir sur ses terres au cours de ce trajet. Il n'est pas interdit de penser que le roi soit intervenu à ce moment là à Hombourg en faveur de l'évêque de Metz, si l'allusion faite par les *Gesta* se confirme. L'attribution du comté de Metz à Hugues de Dabo en faisait quasi un vassal direct de la royauté, et c'est comme tel que se comporta plus tard le fils d'Hugues, Albert. Tout cela rend plausible l'hypothèse d'une décision royale d'inféodation du comté épiscopal à Hugues, comte de Dabo.

La situation de l'évêché de Toul était différente et tendue. Le duc Mathieu venait de s'emparer du palais royal et du château de Gondreville au grand dam de l'évêque Henri qui était son oncle⁴⁴). Au retour de la croisade en 1149, ce dernier fit état d'un prétendu diplôme de Dagobert interdisant toute construction de forteresse à moins de quatre lieues de la cité; il demanda l'intervention du pape qui usa en vain de la menace. On imagine mal dans ces conditions que l'évêque ait pris l'initiative d'inféoder de lui-même le comté de Toul au duc en l'enlevant à l'inoffensif comte de Dampierre. En revanche il est tout à fait admissible que le roi allemand ait jugé bon de retirer à un vassal de la Champagne un comté épiscopal d'Empire pour le confier à un fidèle, proche parent et vassal direct. Toutefois comme l'évêque Pierre de Brixey procéda plus tard personnellement à l'inféodation, tout comme l'avait fait Udon au XI^e siècle, on est conduit à penser que le roi est intervenu par-dessus l'évêque à Toul comme à Metz, comme Henri V l'avait fait à Verdun en 1120. Par conséquent, malgré l'imprécision des sources, il est loisible d'admettre que dès 1153 Frédéric I^{er} a agi de façon autoritaire pour opérer la translation des deux comtés épiscopaux d'une famille à une autre.

Autres interventions sur les comtés

Le roi et empereur ne resta pas indifférent au destin des autres comtés lorrains: en 1162 il fit abattre un château du comte de Dabo⁴⁵), et plus tard trois châteaux du comte de Sarrebruck⁴⁶); il avait éliminé le comte champenois de Dampierre en lui retirant le comté de Toul, et surtout il

44) H. COLLIN, Le prétendu ban royal de Toul au Moyen Age et l'affaire du château de Gondreville, in: *Annales de l'Est*, 1967, p. 345-354.

45) MGH SS 17, p. 161.

46) MGH SS 17, p. 30.

précisa la position du comte de Bar. Le comte de Bar et de Mousson était un personnage important de la frontière champenoise. Il disposait de vastes possessions au-delà de la Meuse, contrôlait l'abbaye de Saint-Mihiel, entourait de ses châteaux l'évêché de Verdun, disposait aussi du château de Mousson dans la vallée de la Moselle⁴⁷. En 1113, l'empereur Henri V avait obtenu l'hommage du comte Renaud I^{er} pour Mousson. Bar, qui était un alleu des comtes, échappait aussi bien à l'empereur qu'au roi de France.

Henri I^{er} devint comte de Bar en 1170, à la mort de son père Renaud II, mais il était encore mineur et sa mère Agnès de Champagne assura l'intérim. En 1175, Henri atteignit sa majorité et fut adoubé. Dès qu'il lui fut possible, il se rendit à la cour pour y faire hommage à l'empereur. Cela eut lieu à Besançon, en 1178. Comme Henri ne détenait certainement pas le comté épiscopal de Verdun qu'avaient possédé ses ancêtres, il venait sans doute reprendre en fief Mousson. Or ce que nous apprend l'acte d'inféodation du comte diffère fortement de ce qu'il pouvait attendre. Cet acte, donné sous le sceau de Henri de Bar et peu connu des historiens de l'Empire, a été conservé dans les archives du comté de Bourgogne, pour des raisons que la suite fera aisément comprendre⁴⁸. Dans cette chartre, Henri I^{er} déclare en premier lieu que l'empereur et son épouse lui ont donné ce qu'ils possédaient à Amance, que lui Henri reçoit en fief cet «alleu» ainsi que les futurs acquêts, »de la main de ma dame l'impératrice et de son fils ou héritier qui tiendra le comté de Bourgogne«. En second lieu, Henri donne à l'impératrice le château de Mousson qui est son propre alleu et le reprend en fief dans les mêmes conditions qu'Amance. En troisième lieu l'empereur donne Briey à celui de ses propres héritiers qui sera comte de Bourgogne et le comte Henri tiendra ce château de l'impératrice. Pour tous ces fiefs le bénéficiaire prête l'hommage lige.

Ces trois châteaux étaient chefs-lieux de châtellenies importantes. Amance avait appartenu à l'ancienne famille des ducs de la maison de Bar et on en trouve des parts entre les mains des divers fils du comte Thierrri I^{er}: Renaud de Mousson, Thierrri de Montbéliard, Frédéric de Ferrette⁴⁹. L'origine des droits de Frédéric Barberousse et de Béatrice n'est pas claire, on ne sait pas l'importance de ce qu'ils détenaient. Mousson est cité comme alleu du comte, alors qu'Otton de Freising mentionne l'hommage prêté à Henri V par le comte Renaud I^{er} de Bar pour ce château en 1113⁵⁰: la qualité d'alleu, affirmée par le comte, est surprenante. Briey, qui faisait partie de l'héritage de la première maison ducale de Lorraine et de la comtesse Mathilde, est donné par l'empereur, ce qui se comprend bien si l'on se souvient que ce bien figure parmi les biens royaux de la mense royale telle qu'elle fut alors récapitulée⁵¹; les comtes de Bar détenaient ce château depuis la mort de la comtesse Mathilde et se disaient seigneurs de Briey;

47) M. PARISSÉ, La noblesse (note 4), p. 579-581.

48) Archives départementales du Doubs, B 535; édition: M. PARISSÉ, Les actes des comtes de Bar, I, 1973 (Actes des princes lorrains, les Princes laïcs, II, les comtes), n° 38.

49) M. GROSDIDIER DE MATONS, Le comté de Bar (note 37), p. 112-114.

50) OTTON de Freising, Gesta Friderici I., 11, éd. F.-J. Schmale, 1965, p. 150.

51) C. BRÜHL et al., Das Tafelgüterverzeichnis des Römischen Königs, 1979. La dernière datation, fondée sur une analyse paléographique précise, est celle d'E. EISENLOHR: Paläographische Untersuchungen zum

le comte Renaud I^{er} l'avait donné à son fils Thierrî, princier, puis élu de Metz. Certaines lois de transmission de ces biens nous échappent donc ici en partie.

Ce qui est clair en revanche est la raison pour laquelle l'empereur a médiatisé le comte de Bar. Ce dernier devient le vassal du comte de Bourgogne, d'abord de l'impératrice qui est comtesse en titre, puis de son fils qui sera désigné pour lui succéder. On sait que ce sera Otton, un des plus jeunes fils du couple impérial. Cette opération a lieu dans l'esprit de la création d'une classe de vassaux directs, les princes d'Empire. Le comte de Mousson et de Bar est mis à sa vraie place, il devient vassal du comte de Bourgogne; ce dernier, devenu comte palatin, sera quant à lui un vassal direct de l'empereur⁵²). A partir de 1178 ne seront plus, semble-t-il, vassaux directs de l'empereur en Lorraine que le duc, les trois évêques et sans doute la comte de Dabo⁵³). Après cette mise à l'écart des comtes, ce n'est donc pas un hasard si leur promptitude à se rendre à la cour après l'avènement d'un nouveau souverain a diminué.

II. ATTITUDE À L'ÉGARD DES ÉVÊQUES

a) remarques générales.

L'empereur n'a pas eu à intervenir beaucoup à l'égard des abbayes, anciennes ou nouvelles⁵⁴). La seule abbaye importante qui retint l'attention royale fut la grande abbaye des dames de Remiremont, que le roi Conrad III avait soutenu à deux reprises contre son avoué le duc en 1141, puis 1142. Frédéric Barberousse la soutint également: en 1178, il la défendit contre un de ses vassaux bourguignons; en 1187, il le fit contre le duc Simon II, rappelant à cette occasion l'accord intervenu plus tôt entre l'archevêque de Trèves Hillin et le duc Mathieu I^{er}⁵⁵).

Sur un total de 19, 6 diplômes concernent les évêchés qui ont évidemment beaucoup d'importance. Depuis Otton I^{er}, ils constituent des principautés territoriales, bien modeste pour Toul, mais solides pour Verdun et surtout pour Metz⁵⁶). On peut dire qu'il y a alors quatre grandes principautés en Lorraine, qui s'affrontent deux à deux: l'évêché de Verdun et le comté de Bar d'une part, l'évêché de Metz et le duché de Lorraine de l'autre, les deux premières constituant la moitié occidentale de la Lorraine, de part et d'autre de la vallée de la

Tafelgüterverzeichnis des römischen Königs (Hs. Bonn UB S. 1559), in: Zs. d. Aachener Geschichtsver. 92 (1985), p. 5-74; elle propose vers 1174.

52) M. PARISSÉ, La noblesse (note 4), p. 719-731.

53) Il participe en effet à l'élection royale d'Otton IV en 1198.

54) Quelques abbayes lorraines reçoivent un diplôme: Saint-Dié (DFI 183), Beaupré (DFI 283, 629), Salival (DFI 401), Sturzelbronn (DFI 775), mais cela représente bien peu de choses à côté de celles du diocèse de Besançon, sises dans le comté bourguignon de l'impératrice.

55) Chartes de l'abbaye de Remiremont des origines à 1231, éd. J. Bridot, 1980: n° 50, p. 133-135 (Conrad III, 1141; DKo III, n° 58); n° 51, p. 137-139 (Conrad III, 1142; DKo III, 75); n° 74, p. 195-196 (Frédéric I^{er}, 1178; DFI 762); n° 78, p. 205-206 (Frédéric I^{er}, 1187).

56) M. PARISSÉ, La noblesse (note 4), p. 12-18.

Meuse, véritable marche de l'Empire. L'évêque de Verdun a obtenu en août 1156 la confirmation solennelle, scellée d'une bulle d'or, de tous ses biens et privilèges⁵⁷; celui de Metz s'est vu confirmer le château de Sarrebruck et un échange avec Werner de Bolanden⁵⁸. L'évêque de Toul a reçu l'autorisation de frapper monnaie dans la ville neuve de Liverdun, ancienne forteresse restaurée par ses soins à 15 km de Toul⁵⁹. Ces affaires n'ont cependant pas l'importance de celles qui concernent Liège ou Besançon⁶⁰. La seule cité qui retienne véritablement l'attention de l'empereur est celle de Metz.

b) Les évêques entre le pape et l'empereur

En septembre 1162, l'empereur se trouvait à Besançon; à la fin du mois il passa à Vesoul et Favorney, puis se trouva à Toul le 7 octobre suivant. Il ne s'y attarda pas et on le retrouve à Seltz en Alsace dès le 24 octobre⁶¹. Dans l'entourage impérial se trouvait alors le pape Victor IV, élu contre Alexandre III en 1159. Victor IV venait se faire reconnaître, et poursuivit seul sa route vers Metz, où il donna deux bulles en faveur de Sainte-Glossinde et des Lépreux de Metz⁶².

La venue du pape soutenu par l'empereur mit en difficulté le clergé lorrain⁶³. Celui-ci semble avoir été d'abord favorable à Victor IV, puis effectua une volte face et demeura en retrait. On en vit d'abord les effets à Metz où Etienne de Bar se rallia à Alexandre III juste avant de mourir le 30 décembre 1162. Henri de Lorraine pour Toul et Albert de Mercy pour Verdun avaient assisté aux conciles de Pavie et Lodi⁶⁴; l'un et l'autre abandonnèrent ensuite le camp de l'antipape. Albert de Mercy, qui avait été chapelain royal, renonça le premier et de façon éclatante à accorder son soutien: il déposa sa charge et se retira dans le monastère de

57) DFI 149, p. 251-253.

58) DFI 517, p. 455-457 (1166, pour l'échange) et 580, p. 56-57 (1171, pour le château de Sarrebruck).

59) DFI 763, p. 315-316.

60) Voir dans ce volume les contributions de R. Locatelli et J.-L. Kupper. Outre Verdun, Liège en 1155 (DFI 123, p. 206-208) et Trèves en 1157 (DFI 156, p. 267-269) ont reçu confirmation de leur patrimoine. Metz en revanche n'a rien sollicité.

61) F. OPLL, *Das Itinerar* (note 14), p. 32, 193.

62) M. PARISSÉ, *Bullaire de la Lorraine* (jusqu'à 1198), in: *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* 69, 1969, n° 246-249. Les deux bulles, conservées en original, sont datées précisément de Metz le 27 octobre. Une autre bulle avait été donnée de Toul en faveur des chanoines réguliers de Bonfays (J.-L. 14475).

63) R. JORDAN, *Die Stellung des deutschen Episkopats im Kampf um die Universalmacht unter Friedrich I. bis zum Frieden von Venedig* (1177), 1939, p. 66 et suiv.

64) Henri, évêque de Toul, et Albert, évêque de Verdun, furent à Pavie, seul le second se trouvait à Lodi (G. GATTERMANN, *Die deutschen Fürsten auf der Reichsheerfahrt. Studien zur Reichskriegsverfassung der Stauferzeit*, Francfort 1956 [dactyl.]). Etienne, évêque de Metz, s'était fait représenter à Pavie par Henri de Toul. Etienne devint «catholique» avant de mourir (MG SS 10, p. 545; *Bullaire* [note 57], n° 261, J.-L. 11687: Alexandre III fait allusion à la double situation d'Etienne). Pour Albert, cf. MG SS 10, p. 518.

Saint-Vanne au printemps de 1163⁶⁵). Henri de Lorraine se rallia également à Alexandre III avant de mourir en juin 1165.

L'empereur ne paraît pas être intervenu dans les deux élections lorraines qui eurent alors lieu en 1163 et où chaque fois le pricier du chapitre fut élu: Thiéri de Bar, neveu du défunt, à Metz⁶⁶), Richard de Durbuy à Verdun⁶⁷). Au total cette double élection avait la même orientation que celles de 1089 et 1090 quand les chapitres avaient choisi des candidats hostiles à Henri IV⁶⁸). Ici également il y avait hostilité à l'égard de l'empereur. Par rapport à la fin du XI^e siècle cependant, la nouveauté fut que ni l'un ni l'autre ne se fit consacrer. Pourtant l'archevêque de Trèves Hillin était en poste, mais, comme il était dans le clan impérial, toute consécration épiscopale de ses mains serait apparue comme un ralliement à son parti. Les deux chanoines demeurèrent donc seulement »élus«; étant donné l'ambiguïté de cette situation qui ne permettait normalement pas à des évêques élus de disposer librement du patrimoine épiscopal tant qu'ils ne l'avaient pas reçu de l'autorité impériale⁶⁹), et dans l'impossibilité d'avoir assez de ressources, Richard garda en même temps la pricerie du chapitre verdunois, ce que ne fit pas son collègue de Metz⁷⁰).

En 1165, l'évêque de Toul Henri de Lorraine mourut et dans un délai assez rapide il eut un successeur en la personne de Pierre de Brixey⁷¹). De ce dernier on ne sait presque rien et on ne peut dire quand il était devenu chanoine du chapitre de Toul; ce fut tout au plus quatre ans avant son élection et en fait on n'est même pas sûr qu'il le fut vraiment⁷²). Pierre fut rapidement consacré (dès 1166), ce qui veut dire qu'il manifesta clairement son choix du parti impérial. Ces deux données conduisent à penser que l'empereur n'est pas resté cette fois indifférent à l'élection épiscopale. Cette hypothèse est d'autant plus plausible qu'à la même époque son intervention est perceptible en d'autres cités: fin 1164, Frédéric I^{er} imposa à Besançon son candidat Herbert après Gautier qui avait été élu canoniquement et préféra passer

65) L'obituaire de Saint-Vanne (Bibl. Verdun, ms 7) note à son propos à la date du 14 avril: »episcopus viridunensis et monachus hujus loci«. Une bulle d'Alexandre III fait état de la position schismatique d'Albert (Bullaire [note 62], n° 254; MIGNE, PL 200, 521-522).

66) MG SS 10, p. 545. G. WOLFRAM, Zur Metzzer Bischofsgeschichte während der Zeit Kaiser Friedrichs I., in: Jb. d. Ges. f. Lothr. Gesch. u. Altertumskunde (1903), p. 207.

67) MG SS 10, p. 518. Abbé CLOUET, Histoire de Verdun et du pays verdunois, II, p. 298 (avec la date fautive de 1161).

68) F.-R. ERKENS, Die Trierer Kirchenprovinz im Investiturstreit, p. 168-184.

69) R. BENSON, The Bishop elect: a Study in Medieval Ecclesiastical Office, 1968.

70) Richard, qui figure comme pricier dans une charte de son prédécesseur datée de 1163 (Cartulaire de Saint-Paul, Bibl. Verdun ms 751, p. 90-91), est donné pour electus au cours de la même année (A. LESORT, Chronique et chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel, 1909-1912, n° 105, p. 344-347); la pricerie ne fut pas pourvue tout au long de son épiscopat.

71) La dernière charte datée de Henri est de 1164. Sa date de mort est connue (E. MARTIN, Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié, 1900-1902, I, p. 258). La première charte de Pierre de Brixey est de 1166 et il a son titre d'évêque (Cartulaire de Gorze, n° 196, p. 330-331).

72) M. PARISSÉ, La noblesse (note 4), p. 703. Pierre a pu être archidiaque de Toul dès 1161.

sur le siège de Langres⁷³), et qu'à Liège Alexandre d'Oeren succéda à Henri de Leez dans des conditions voisines⁷⁴). Une politique analogue fut appliquée à Strasbourg en faveur de Rodolphe; à Bâle Louis était, comme son prédécesseur Ortlieb, du clan impérial. Cette unanimité est assez claire, elle fait contraste avec les élections françaises géographiquement voisines et contemporaines favorables à Alexandre III⁷⁵).

Ainsi donc en 1164–1165 l'attitude de Frédéric I^{er} était claire et laissait envisager un retour à une politique de l'Eglise impériale. Toutefois la cour ne manifesta aucune acrimonie à l'égard des «élus» lorrains: Thiéri III, Ferri, Thiéri IV de Metz reçurent des diplômes impériaux⁷⁶); Richard, puis Arnoul de Chiny eurent un épiscopat sans difficultés. Deux faits méritent encore d'être signalés: d'une part Thiéri IV de Lorraine fut élu à Metz en 1173 sur l'insistance de la duchesse Berthe qui réclama et obtint le plein appui de son frère l'empereur⁷⁷). D'autre part la défaite de Legnano et la paix de Venise, suivie du concile de Latran III, permirent une remise en ordre qui marquait la défaite de Frédéric: l'élu de Metz fut déposé par le concile de Latran III, celui de Verdun put enfin se faire consacrer⁷⁸). La politique de Frédéric I^{er} est à la fois autoritaire et conciliante; l'empereur intervient dans quelques élections, mais admet que certains élus restent dans la neutralité et ne reçoivent pas la consécration.

c) reprise en mains par l'empereur

Frédéric n'eut aucune difficulté avec l'évêque de Toul, qui le servit dans diverses tractations⁷⁹). Il gagna du terrain en plaçant à Metz en 1180 son archevêque déposé de Brême, le juriste saxon Bertram⁸⁰). Les choses se gâtèrent quand un conflit éclata à la faveur de la double élection de Trèves: pour ou contre Folmar de Blieskastel, élu de la papauté, et Rodolphe de Wied, candidat du prince⁸¹).

L'archevêque de Trèves Arnold était mort le 25 mai 1183. Le chapitre, réuni dans des

73) Voir sur ce point l'exposé de R. Locatelli.

74) J. L. KUPPER, Liège et l'Eglise impériale, XI^e–XII^e siècles, 1981, p. 175. – Notes sur l'évêque de Liège Alexandre II (1164–1167), in: *Le Moyen Age* 3–4 (1974), p. 385–401.

75) C. ULRICH, Guy de Joinville, évêque de Châlons (1164–1190), in: *Mémoires de la Société d'Agriculture, de Commerce, des Sciences et des Arts de la Marne*, 77, 1962, p. 48–49. Le glissement de Gautier de Besançon vers Langres était dicté par les mêmes principes (cf. note 65).

76) DFI 517 et 580. Thiéri IV est à la cour impériale dès 1174 (DFI 621, p. 114).

77) E. DUVERNOY, *Le duc* (note 8), p. 22.

78) *Encore electus* en 1177 (Arch. dép. Meuse 11 F 79, p. 34), Arnoul est dit *episcopus* en 1179 (Arch. dép. Meuse 22 H 5 n° 1). Voir H. J. KRÜGER, *Ist Arnold von Verdun als Elekt gestorben?*, in: *Jb. f. Westdt. LG* 1 (1975), p. 54 (qui le donne pour consacré dès 1178).

79) M. PARISSÉ, *La noblesse* (note 4), p. 704.

80) G. VOIGT, *Bischof Bertram von Metz, 1180–1212*, in: *Jb. d. Ges. f. Lothr. Gesch. u. Altertums-kunde* 5,2 (1893), p. 1–91.

81) F.-J. HEYEN, *Über die Trierer Doppelwahlen von 1183 und 1242*, in: *Archiv f. mittl. rh. KG* 21 (1969), p. 9–20.

conditions suspectes et contre l'avis de Werner de Bolanden, qui voulait en référer à l'empereur, donna la majorité à Folmar, qui était depuis 1159 chanoine à Trèves et depuis 1171 archidiacre à Metz⁸²). Un double appel fut lancé: d'un côté à Frédéric I^{er} par les partisans de Rodolphe, prévôt du chapitre trévirois et soutenu par le doyen, de l'autre au pape Luce III par les électeurs de Folmar. Luce III différa toute décision jusqu'à sa mort en 1185; l'empereur avait pour sa part donné, dès novembre 1184, son investiture à Rodolphe. Urbain III dut prendre parti, il choisit celui de Folmar. Ce conflit électoral s'ajouta à deux autres griefs du pape à l'égard de l'empereur, portant l'un sur le patrimoine de Mathilde et l'autre sur le droit de dépouille exercé par le souverain. Folmar avait de son côté les archevêques de Cologne et de Mayence; il fut consacré par le pape lui-même le 1^{er} juin 1186, qui en fit son légat. De retour en Lorraine, il fut reçu avec honneur à Metz par l'évêque Bertram. Ce dernier hésitait entre sa fidélité au roi et sa soumission au pape. Folmar décida de réunir un concile et convoqua ses suffragants à Mouzon, dans le royaume de France et au plus près de l'Empire⁸³). L'évêque de Verdun, Henri de Blieskastel, préféra se démettre; celui de Toul refusa de venir et fut pour cela excommunié⁸⁴). Bertram de Metz se rendit seul à la convocation. L'empereur réagit en faisant interdire à cet évêque de rentrer dans sa cité, et Bertram alla se réfugier à Cologne, auprès de l'archevêque Philippe, hostile alors à Frédéric, et à Saint-Géréon où il avait été chanoine⁸⁵). L'annonce de la 3^e croisade et l'accord avec Urbain III réglèrent les derniers problèmes. Bertram revint à Metz en 1189 et à Trèves le chancelier de Frédéric Barberousse, Jean, occupa le siège convoité. L'évêque de Toul partit pour la Terre sainte avec l'empereur⁸⁶).

Le bilan de ce qui vient d'être dit est clair: il y a une certaine distance entre la noblesse lorraine et Barberousse, une fidélité relative. Seuls le duc et les évêques choisis par le souverain restent proches de lui. Le pays ne se sent pas surveillé, car le roi a peu de fidèles et pas de ministériels. Mais l'empereur ne reste pas indifférent à ce qui se passe dans ce pays aux marches de son royaume.

82) Folmar n'est pas comme on le dit habituel un membre de la famille de Blieskastel, mais on n'est pas en mesure actuellement de le rattacher à une famille précise. Il est cité comme chanoine de Trèves en 1159 (*Mittelrheinische Regesten*, II, n° 158), puis écolâtre en 1178 (*Ibid.* n° 408), chanoine à Metz en 1171 (*Cartulaire de l'évêché de Metz*, p. 478), puis archidiacre en 1173 (*Arch. dép. Marne* 22H 102, n° 2). Il était encore prévôt de Saint-Castor de Coblenze.

83) *Gesta Trevirorum*, Prodrômus historiae Treverensis, II, p. 788-792.

84) *Gesta Treverorum*, MGH SS 24, p. 387.

85) G. VOIGT, *Bischof Bertram* (note 80), p. 138. Si le nouvel évêque de Verdun, Albert de Hierges, demeura seulement élu, c'est pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la querelle de Trèves (Lambert d'Ardres, *Historia comitum Ghisnensium*, MGH SS 24, p. 606).

86) En revanche en 1147 les évêques de Toul et de Metz avaient participé à la 2^e croisade, mais avec le roi de France «*Alemannos non ferentes*» dit l'abbé de Saint-Denis. Pierre de Brixey mourut au cours de la Croisade. On le trouve à la cour de Frédéric à Haguenau dès le 15 avril 1189 (MGH SS, 17, p. 164). Il est mort au cours de l'année 1191, le 25 juillet ou le 27 août (E. MARTIN, *Histoire des diocèses* [note 72], p. 265).

III. ATTITUDE FACE À LA FRANCE

La politique de Frédéric Barberousse en Lorraine se confond partiellement avec sa politique à l'égard de la frontière de l'Empire et du royaume de France, et l'on ne peut guère parler de l'une sans mentionner les autres. Cela conduit à formuler d'abord plusieurs remarques concernant le phénomène de la frontière avant d'examiner quelques-unes des interventions de l'empereur de ce côté de l'Empire.

A. Conditions d'une étude sur la frontière

La question de la politique menée à l'égard de la France ne doit pas être ici l'objet d'une enquête approfondie; elle suscite seulement des réflexions sur la conception que l'on avait au XII^e siècle d'une frontière avec la France, par rapport à celle d'aujourd'hui, elle permettra de replacer convenablement les interventions faites en Lorraine dans leur contexte général.

1) L'étude de cette politique doit se faire à plusieurs niveaux. Le plus haut concerne les visées impériales du souverain Staufen, la conception du pouvoir royal qu'entretiennent le roi de France et son entourage, le développement du droit et des études de droit qui englobent l'énonciation des prérogatives des divers souverains. Ce niveau est étudié par des spécialistes que ne préoccupent pas les conséquences pratiques de ces conceptions politiques et dont les conclusions ne reposent pas sur l'analyse précise des événements locaux⁸⁷⁾.

Un second niveau est celui qui concerne chaque portion régionale de la frontière, et plus précisément les contacts des principautés du Royaume et de l'Empire une à une, comme par exemple les rapports entre Lorraine et Champagne, entre duché et comté de Bourgogne, entre Languedoc et Provence: ce niveau est étudié par les historiens régionaux, qui sont au fait des politiques locales et familiales et sont seuls en mesure de faire état des relations des barons et des princes avec les souverains⁸⁸⁾.

Mais il y a un niveau inférieur, celui des faits et des dates, celui des châteaux, des abbayes, des alleux, des forêts et des rivières, à propos desquels se prennent les décisions des seigneurs et où se dessine un entremêlement extrême des principautés et des seigneuries. Or il faut bien le reconnaître, les études englobent rarement ces trois niveaux en même temps, et les

87) Les ouvrages généraux sur Frédéric I^{er} font assez peu de place à sa politique vis à vis de la France. Divers ouvrages traitent des rapports entre la France et l'Empire au long du Moyen Age: W. KIENAST, *Die deutschen Fürsten im Dienste der Westmächte bis zum Tode Philipps des Schönen von Frankreich*, 1924, p. 97-130 (Flandre et Hainaut sont constamment en cause, la Lorraine jamais). - *Deutschland und Frankreich in der Kaiserzeit (900-1270)*, *Weltkaiser und Einzelkönige*, 1-3, 1974-1975; K. JORDAN, *Staufer und Kapetinger im 12. Jahrhundert*, in: *Francia* 2 (1974), p. 136-151.

88) M. BUR, *Les relations des comtes de Champagne et des ducs de Lorraine au début du XIII^e siècle*, in: *Bulletin philologique et historique* (1964), p. 75-84. - *La frontière entre la Champagne et la Lorraine du milieu du X^e à la fin du XII^e siècle*, in: *Francia* (1976), p. 237-254.

conclusions des uns comme des autres sont du même coup faussées, faute de couvrir l'ensemble du dossier.

2) Si l'on excepte quelques remarques générales sur la politique internationale de Frédéric I^{er}, sur les relations de l'empereur avec les puissances occidentales, études nécessairement sommaires et imprécises pour le détail, on dispose donc surtout d'analyses portant sur des fragments de la frontière entre le Royaume et l'Empire: le long de l'Escaut entre les deux Flandres, la Champagne face au diocèse de Liège d'une part, face à la Lorraine d'autre part, les Bourgognes, la vallée du Rhône et le royaume d'Arles. Ici ce sont les Belges qui s'interrogent, là les Lorrains et les Champenois, ailleurs est examiné spécialement le cas provençal⁸⁹⁾, sans que les historiens de chaque région ait suffisamment le souci de savoir ce qui se passe à d'autres endroits de la même frontière. Or Frédéric Barberousse avait une seule politique vis-à-vis de toute la frontière. Une étude émietée ne peut correspondre à la réalité. En même temps seules les études de détail portant sur un petit espace permettent, comme on l'a dit plus haut, d'avoir tous les renseignements nécessaires pour porter un jugement sur la politique impériale. Ainsi, pour l'étude de l'année 1162, faudrait-il faire des rapprochements entre les événements qui intéressent dans le même temps la Provence, la Bourgogne, la Champagne. Il est donc impératif que l'on dépasse le cadre régional pour envisager la frontière dans sa totalité.

3) Les diverses frontières de l'Empire le mettent en contact avec des pays où le développement politique est fort différent. Vers l'est, Pologne, Bohême sont en plein essor et se trouvent dans une situation plus ou moins dépendante vis à vis de l'empereur. La frontière était encore, peu de temps avant, un lieu de conflits, de guerres plus ou moins violentes. Ne parlons pas de l'Italie, dont la situation est particulière. En revanche la France est un royaume organisé, où la centralisation se met lentement en marche. Après le règne de Louis VI le Gros, celui de Louis VII et de l'abbé Suger connaît de nouveaux progrès; les grandes principautés, et notamment Champagne et Bourgogne, ont elles aussi une organisation solide; le roi a une politique ambitieuse qui concerne autant les principautés françaises, à l'intérieur, que les pays voisins⁹⁰⁾. Le roi par exemple ne peut ignorer les relations personnelles qui peuvent rapprocher les princes français de l'empereur à propos de fiefs frontaliers. Enfin il n'y a plus eu d'affrontement armé direct entre des troupes françaises et impériales depuis l'affaire de Verdun en 985. Otton II fut le dernier à s'avancer au-delà de la frontière à la tête de ses troupes. La dernière alerte entre les deux pays a eu lieu en 1124 et a provoqué un regroupement de la noblesse française derrière son roi, manifestant ainsi que les conflits localisés étaient peu vraisemblables et que les affaires pouvaient prendre un tour «national»⁹¹⁾. Cependant l'empereur n'hésite pas à menacer la France d'intervenir en faveur de son «obligé» le duc de Dijon (Bourgogne) s'il est attaqué par le roi de France et d'appeler à son aide son autre «fidèle» le

89) J. FRIED, Friedrich Barbarossas Krönung in Arles (1978), in: HJb 103 (1983), p. 347-371.

90) K. F. WERNER, Königtum und Fürstentum im französischen 12. Jahrhundert, Probleme des 12. Jahrhunderts, 1968 (VuF 12), p. 177-225.

91) W. KIENAST, Deutschland (note 88), p. 59. Vie de Louis VI, par Suger, chap. 28, p. 218.

comte de Champagne⁹²). Les relations entre la France et l'Empire sont celles de deux puissants états, qui doivent faire respecter leur image de marque. De part et d'autre il y a donc des intentions politiques calculées, des conseillers, des ambassadeurs. Plus que cela, les calculs politiques se compliquent par l'intervention de paramètres réguliers ou ponctuels, tels que la politique que l'un et l'autre souverain doivent observer à l'égard du roi anglo-normand, à l'égard du ou des papes, à l'égard des musulmans espagnols, etc., ce qui signifie que des combinaisons naissent et se défont sans cesse, auxquelles de tierces personnes sont mêlées. Pour être clair, il faudrait traiter de politique internationale alors que cette étude se concentre sur la seule Lorraine.

4) La situation des principautés, laïques et ecclésiastiques, de part et d'autre des frontières a évolué depuis le IX^e siècle. A Verdun en 843, la limite tracée entre les états était double: la frontière théorique était celle des grands fleuves, Rhône, Saône, Meuse, Escaut, comme l'ont exprimé les annalistes contemporains, la frontière réelle était celle des comtés et des diocèses attribués à l'un et à l'autre des rois.

Entre Champagne et Lorraine, le rôle des comtés a été prépondérant, puisqu'ils ont été détachés du diocèse dans certains cas pour être rattachés à l'un ou l'autre royaume, ce qui laisse entendre que les comtes savaient précisément jusqu'où s'étendait l'exercice de leur autorité⁹³). Par la suite les comtés, pagi et Gaue, se sont lentement effacés au cours des X^e et XI^e siècles au profit des seigneuries, châtelainies et principautés, dont la conformation territoriale était assez imprécise. Ainsi l'évêque de Toul relevait-il de l'empereur, mais toute une partie de son diocèse sur la rive gauche de la Meuse se trouvait entre les mains de Champenois vassaux du roi de France. Le tracé d'une frontière pour cette époque devient alors très problématique. Comment savoir dans ces conditions si l'on peut parler avec sûreté d'une frontière linéaire entre le Royaume et l'Empire?

Pourtant la notion de territoire d'Empire n'est pas absente: en 1186, Henri VI parle de *districtus imperii*, de *finis imperii* en visant la France⁹⁴). Bien plus, la pratique consistant à déterminer très précisément les limites d'un territoire de petites dimensions est connue; ainsi une villa, une paroisse, une seigneurie peuvent-elles faire l'objet d'accords, conduisant à un dessin géographique précis d'un espace donné, les rivières, les arbres, les chemins, les sommets servant de points de repère. Deux diplômes de Frédéric I^{er} font état par exemple de frontières bien connues et définies précisément: celles du diocèse de Constance⁹⁵) et celles qui séparent Autriche et Bohême⁹⁶). La frontière avec la Pologne est matérialisée par l'Oder et sérieusement défendue⁹⁷). Mais là encore il convient de tenir compte des niveaux d'intervention. Le paysan connaît très bien la limite des champs qu'il cultive; le curé de paroisse sait quels hameaux et

92) DFI 484, en 1165.

93) M. BUR, Les relations (note 89).

94) MGH Const. 1, p. 464, n° 325 (convention avec le duc de Bourgogne).

95) DFI 128, p. 213-214.

96) DFI 782, p. 342.

97) DFI 181, p. 304.

quels habitants dépendent de lui, mais la paroisse n'est pas toujours et nécessairement délimitable comme on le fait aujourd'hui pour un atlas des diocèses. Par commodité, on a pris l'habitude de reporter dans le temps les limites communales actuelles afin de tracer des cartes pour le Moyen Age, mais on doit se souvenir que ces cartes sont souvent fausses dans le détail des limites proposées. A l'échelon de la seigneurie, la question de la frontière et du contact avec les seigneuries voisines se pose, mais rarement dans des termes très précis, et le seigneur qui établit une ligne de châteaux frontaliers conçoit la défense en termes d'espaces et non de lignes; là encore la notion moderne de frontière matérialisée par des poteaux n'est pas antérieure à la fin du XIII^e siècle. C'est alors seulement en effet que l'on voit par exemple des conflits de juridiction portés sur le terrain par le comte de Bar et les représentants du roi de France dans l'Argonne⁹⁸). Ainsi il y a coexistence de la notion précise de frontière linéaire au plus bas niveau et d'espace frontalier à un niveau plus élevé. A l'échelon des Etats, l'espace frontalier devient une marche où les principautés s'imbriquent et où il serait imprudent de prétendre tracer une frontière précise. Dans de telles conditions on conçoit combien pour les souverains la frontière naturelle pouvait être primordiale, comme on le verra plus loin. Ainsi donc pendant près de trois siècles, d'environ 1000 à 1280, la frontière entre le Royaume et l'Empire était quasiment impossible à tracer, notamment parce que les sources ne nous renseignent pas suffisamment sur les limites des seigneuries.

5) Le phénomène de la double vassalité complique singulièrement les choses. Ce phénomène est classique et admis tout le long de la frontière, des principes féodaux le réglementent; il est aussi ancien, si l'on veut bien se souvenir des prestations d'hommage assurées par les princes français et allemands aux différents souverains à l'époque ottonienne. La différence est que les hommages du X^e siècle n'entraînaient alors aucun transfert de fiefs, tandis qu'au XII^e siècle un hommage était nécessairement mis en relations précises avec un fief. Tel est le cas pour le comte de Flandre qui relevait de l'empereur des territoires de la rive droite de l'Escaut, pour le comte de Champagne à propos de certains châteaux, et le duc de Bourgogne à propos d'autres. A chaque fois le fief repris était connu avec précision. La question est plutôt alors de savoir si les obligations inhérentes à l'hommage vassalique étaient respectées: présence à la cour, service d'ost, sessions judiciaires, et la réponse est plutôt ici négative.

Toutes ces réserves étant faites, il est tout de même possible de proposer quelques indications sur la politique de Frédéric Barberousse envers la France à la lumière de l'exemple lorrain. La Lorraine offre un bon exemple, car elle se situe entre Paris et Aix, Paris et la Souabe des Staufén. A partir de l'avènement de Frédéric Barberousse, une nouvelle politique allemande à l'égard du Royaume s'instaure, et elle est poursuivie par Henri VI. Cette période d'une cinquantaine d'années prend place entre une longue période creuse et avant une autre période de calme politique. Auparavant l'Empire était plus fort et le roi de France se débattait avec ses problèmes intérieurs; après, la querelle des Welfes et des Staufén, l'orientation de

98) J. HAVET, *La frontière d'Empire dans l'Argonne*, 1881. C. AIMOND, *Les relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552*, 1910, p. 10, 57.

Frédéric II vers l'Italie et la Méditerranée, l'Interrègne ont correspondu à une période où la royauté française ne cessait de renforcer son pouvoir, d'accroître ses ambitions, et commençait son travail de reconquête lotharingienne, alors même que l'Empire était très affaibli.

B. La politique internationale de Frédéric Barberousse et la Lorraine

Il est possible d'imaginer que Frédéric I^{er} a dès son avènement songé à ce que serait sa politique à l'égard de la France. Dans l'année de son couronnement en effet, il a pu rencontrer un vassal qui était en même temps un grand prince français, le comte de Flandre Thierry d'Alsace, originaire de Lorraine et qui était dans sa jeunesse seigneur de Bitche dans les Vosges⁹⁹. Ensuite, en janvier 1153 à Metz, comme on l'a vu, le roi a sans doute décidé de donner le comté de Toul à son beau-frère le duc plutôt qu'au comte champenois de Dampierre, ce qui était une manière d'affirmer une certaine méfiance face à la Champagne¹⁰⁰. Dans cet espace frontalier, si le roi souhaitait assurer le contrôle de l'Empire sur les barons et seigneurs lorrains, le comte de Bar devait être en premier concerné, presque exclusivement; ce ne fut pas le cas, du moins dans l'immédiat. Pour les comtes champenois, établis dans les limites du diocèse de Reims et jusque là inclus dans l'Empire, leur détachement à l'égard de l'empereur était alors de plus en plus net; il s'agissait, outre Dampierre, des comtes de Grandpré et de Rethel¹⁰¹. La personne la plus importante aux yeux du souverain allemand fut en fait le comte champenois en personne, Henri II, le comte palatin de Troyes comme il se désignait lui-même.

L'occasion d'agir dans cette direction fut offerte à Frédéric I^{er} par le comte Henri II qui s'engagea à réunir à Saint-Jean de Losne les deux souverains de France et d'Allemagne pour y discuter des problèmes du schisme pontifical¹⁰². En août 1162, la rencontre prévue n'eut pas lieu, bien que les deux princes se soient déplacés jusqu'au bord de la Saône, accompagnés d'un certain nombre de leurs fidèles; du côté impérial le duc de Lorraine avait été prié de se joindre à la suite de Frédéric. La responsabilité de l'échec retomba sur le comte de Champagne, qui fut retenu par l'empereur, puis libéré contre la reprise d'un certain nombre de châteaux situés en Champagne à la frontière lorraine. Les sources concernant cette inféodation divergent; néanmoins celle que transmet le chancelier Conrad de Scharfenberg vers 1214 est la plus vraisemblable et porte sur neuf fortifications alignées du nord au sud, de Raucourt à

99) Thierry d'Alsace, comte de Flandre, est à Trèves pour Noël 1152 (H. SIMONSFELD, *Jahrbücher des Deutschen Reiches unter Friedrich I.*, I, 1967 [reprint], pp. 143, 145-148).

100) On peut toutefois remarquer que la double vassalité du comte de Dampierre aurait permis de s'assurer un fidèle au-delà de la frontière. On peut donc hésiter entre la faveur faite au beau-frère ou la méfiance à l'égard d'un Champenois.

101) M. BUR, *La frontière* (note 83), p. 247-249.

102) W. HEINEMEYER, *Die Verhandlungen an der Saône im Jahre 1162*, in: DA 20 (1964), p. 155-189. F.-J. SCHMALE, *Friedrich I. und Ludwig VII. im Sommer des Jahres 1162*, in: ZBLG 31 (1968), p. 315-368.

Bourlémont¹⁰³). Il est impossible de savoir si ces châteaux furent utilisés par la suite au profit de l'Empire; sans doute l'inféodation n'eut-elle pas de suite effective. Dans l'immédiat, le comte de Champagne fit en tout cas désormais partie des »fidèles« de l'Empire; c'est de cet adjectif qu'use l'empereur à son encontre¹⁰⁴.

En cette même année 1162, Frédéric s'était préoccupé de rappeler à ses devoirs de vassal le comte de Forcalquier¹⁰⁵); il est possible qu'il ait agi de même en ce qui concerne le comte de Bar et de Mousson, mais on n'en sait rien; absent de Metz, semble-t-il, lors du passage royal en janvier 1153, Renaud I^{er} témoigne au bas d'un diplôme impérial en 1166 seulement¹⁰⁶). En tout état de cause, Frédéric ne restait pas inattentif à l'attitude des comtes lorrains, puisqu'à l'occasion de son passage en Alsace cette année là, il rappela à la raison le comte de Dabo et fit détruire son château alsacien de Girbaden.

Le troisième passage de Frédéric Barberousse en Lorraine eut lieu en février 1171. L'empereur venait de Kaiserslautern et, passant par Metz, il se rendit à Toul pour rencontrer le roi de France Louis VII¹⁰⁷). Ils s'entendirent pour chasser de l'espace compris entre le Rhin et la Seine les chevaliers errants appelés Brabançons ou Cottereaux¹⁰⁸). La rencontre des deux souverains eut lieu sur la rive droite de la Meuse à Massé¹⁰⁹), à quelques kilomètres de Vaucouleurs où le roi de France s'était arrêté en terre champenoise, un peu plus loin de Toul, où l'empereur séjournait auprès de son fidèle évêque Pierre de Brixey. Les rencontres royales des IX^e et X^e siècles avaient eu lieu dans la même région. A ces époques-là, le roi de Francie orientale ou celui de Lotharingie séjournèrent au palais carolingien de Gondreville, tandis que le roi de Francie occidentale s'arrêtait à Tusey¹¹⁰). Ces deux anciens palais perdirent bientôt de leur importance au profit de la cité de Toul d'une part, du château des comtes de Joinville à Vaucouleurs d'autre part.

Le choix d'un lieu de rencontre par deux rois n'est pas sans intérêt et permet de poser la question de la frontière entre le Royaume et l'Empire. Depuis que la Lotharingie était devenue sans contestation un duché intégré à l'Empire, c'est-à-dire depuis 987, depuis la rencontre royale de 988 à Stenay jusqu'à celle de 1056 à Ivois les souverains s'étaient toujours retrouvés au bord de la Meuse, sur la rive droite, aux confins des diocèses de Liège, de Trèves, de Reims

103) Pour le détail, voir M. BUR, La frontière (note 83), p. 249-250.

104) *Fideli et consanguineo Henrico comiti Trecurum* (DFI 480 et 484).

105) DFI 382, p. 250.

106) DFI, n° 517, p. 456.

107) F. OPLL, *Das Itinerar* (note 14), p. 150, 206. A. CARTELLIERI, *Das Zeitalter Friedrich Barbarossas 1150-1190, Weltgeschichte als Machtgeschichte*, V, 1972, p. 248.

108) *Constitutiones*, I, p. 331, n° 237. H. GRUNDMANN, *Rotten und Brabanzenen, Söldnerheere im 12. Jahrhundert*, in: DA 5 (1942), p. 419-492, p. 449.

109) L'identification traditionnelle avec Maxey-sur-Vaise proposée par Christian Pfister (*Revue Historique*, 26) doit être rejetée au profit de Massé, ancien village situé près de Pagny-sur-Meuse et relevant alors de l'évêque de Toul. Massé est bien situé entre Toul et Vaucouleurs, ce qui n'est pas le cas de Maxey-sur-Vaise.

110) I. Voss, *Herrschartreffen* (note 5), p. 212-213.

et de Verdun, près d'Ivois et de Mouzon, sur la route de Paris vers Aix la Chapelle, au point extrême du diocèse de Reims, dans une région que le traité de Verdun avait en 843 attribuée à l'empereur Lothaire I^{er}, et qui peu à peu avait été reprise en mains par les archevêques français. Dans cette zone de conflits, les entrevues se tenaient sur les bords de ce fleuve que les annalistes du IX^e siècle avaient assigné comme limite orientale au royaume de Charles le Chauve. En retenant pour une entrevue l'espace compris entre Vaucouleurs et Toul, Frédéric Barberousse se ralliait de nouveau au choix des bords de la Meuse en changeant seulement de lieu, en retrouvant un espace très fréquenté au IX^e siècle. S'il avait voulu aller plus loin vers l'ouest en direction de la France tout en restant sur une terre d'Empire, il aurait pu s'avancer dans le diocèse de Verdun jusqu'à l'Argonne. Voulait-il manifester une certaine supériorité en obligeant le roi de France, considéré comme inférieur, à avancer en terre impériale, au-delà de la Meuse? L'interprétation est possible. En réalité il semble qu'il ait tenu compte de la frontière naturelle avant toute autre chose. L'attitude n'avait pas été différente quand la rencontre de Saint-Jean de Losne avait été programmée en 1162 sur la Saône. Elle ne sera pas autre pour la rencontre royale de 1187 avec Philippe-Auguste entre Ivois et Mouzon. Un coup d'œil sur le voyage de Barberousse en 1178 dans le royaume d'Arles montre qu'il longea le Rhône. Ainsi à plusieurs occasions marqua-t-il sa présence le long de la frontière d'Empire, matérialisée par les fleuves cités à Verdun, sans jamais vraiment les dépasser; il alla cependant en pèlerinage jusqu'à Saint-Gilles du Gard, et à Liège fut amené à passer sur la rive gauche, mais sans aller au-delà, par exemple sans aller jusqu'à Cambrai.

La manifestation suivante de l'intérêt porté à la zone frontalière par Frédéric Barberousse date de 1178. Cette année-là, l'empereur, après avoir été couronné à Arles, vint tenir une diète à Besançon et y donna plusieurs diplômes¹¹¹). La rencontre était solennelle et des grands y avaient été convoqués. L'évêque de Toul était présent, le comte de Bar y vint faire hommage, le comte de Champagne assista aux cérémonies. La présence de ce dernier et la médiatisation du comte de Bar sont peut-être encore une marque de l'intérêt porté par l'empereur à la situation des principautés à la frontière: le comte de Bar, maître alleutier de son comté de Bar, dut reprendre de la comtesse de Bourgogne ses forteresses de Mousson, Amance et Briey en terre d'Empire.

L'année suivante, le roi Louis VII faisait couronner son fils Philippe. On admet généralement que Philippe-Auguste fut le premier roi capétien à regarder de nouveau vers l'est, mais seulement après la mort de Frédéric¹¹²). Les deux hommes se rencontrèrent en Lorraine en décembre 1187, entre Ivois et Mouzon¹¹³). Plusieurs motifs justifiaient leur entrevue, et notamment la politique

111) DFI 762-763.

112) En mai 1180, Philippe-Auguste fait savoir à l'empereur qu'il n'entend pas s'immiscer dans les affaires impériales (CARTELLIERI, *Das Zeitalter* [note 108], p. 382). En 1196, Le roi de France donne un fief en Alsace à Markward d'Annweiler, ministériel de Henri VI (Arch. nat. de Paris K 26 n° 27; éd. FELBIEN, *Histoire de Saint-Denys*, p. CXIV; W. KIENAST, *Die deutschen Fürsten* [note 88], I, p. 97-124).

113) *Annales Mosomagenses*, MGH SS 3, p. 163; *Gesta Treverorum*, cap. 11, MGH SS 24, p. 387; *Chronique de Gislebert de Mons*, éd. Van Verweke, ch. 136, p. 201-203; W. von GIESEBRECHT, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, VI, p. 173-176, 673; F. OPLL, *Das Itinerar* (note 14), p. 93.

commune à adopter envers l'archevêque de Trèves Folmar, rejeté par l'empereur et qui s'était réfugié en terre française à Mouzon, où il avait même convié ses suffragants. On a vu plus haut quelles répercussions ces événements avaient eu sur l'épiscopat lorrain. Outre l'affaire de Trèves, une autre question attirait l'empereur à la frontière française, celle de la succession luxembourgeoise, qui mérite ici un bref exposé.

L'absence d'héritier direct avait dès 1163 conduit le comte de Luxembourg Henri à désigner un successeur en la personne de son neveu Baudouin de Hainaut; cette disposition avait été ensuite confirmée¹¹⁴). En 1184, à Mayence, Baudouin obtint en sa faveur le projet de création par l'empereur d'une vaste marche frontalière allant du Luxembourg à la Flandre, ce qui aurait permis au bénéficiaire devenu marquis d'entrer dans la classe des princes d'Empire. L'affaire paraissait claire quand Henri l'Aveugle eut finalement une fille, Ermesinde, née en juillet 1186. Aussitôt le père chercha pour sa fille un fiancé susceptible de faire front au projet impérial et au comte de Hainaut; il le trouva dans le comte de Champagne Henri III et lui confia le jeune enfant. Frédéric Barberousse fut fort mécontent de cette solution, qui installait un prince français sur un fief d'Empire à l'intérieur des frontières de celui-ci.

Une rencontre avec le roi de France fut donc projetée à Mouzon. Une première entrevue, qui devait avoir lieu à Toul dans le milieu de l'année, dut être reportée¹¹⁵). Finalement en décembre 1187, Frédéric I^{er} alla directement de Strasbourg à Mouzon où il vit Philippe-Auguste. On ne connaît pas le détail de l'accord intervenu, mais l'empereur ne souhaitait pas que le roi soutînt le comte de Champagne, et il lui demanda d'inviter Folmar, réfugié à Reims, à quitter le territoire français. Puis Frédéric s'en alla passer Noël à Trèves. La croisade l'attira bientôt loin vers l'est. Sa politique envers la Lorraine et la France n'en fut pas pour autant abandonnée. Henri VI la poursuivit, mais sa mort prématurée et la double élection qui intervint bouleversèrent profondément l'échiquier politique.

CONCLUSION.

Un coup d'œil sur la carte des itinéraires de Frédéric Barberousse est intéressant; on y voit qu'il a parcouru toute l'Italie du centre et du nord, qu'il a abondamment fréquenté Saxe, Thuringe, Souabe et pays rhénans. A l'ouest du Rhin, du Jura et des Alpes, il ne vint souvent que pour se retrouver dans le comté de Bourgogne, où il agissait plus comme comte que comme empereur. Dans le royaume d'Arles, il ne fit que passer une seule fois, après plus de vingt cinq années de règne. En Lotharingie, il vint assez peu, et ne franchit pas la Meuse vers l'ouest, que ce soit dans le diocèse de Liège ou en Lorraine. Liège, Trèves, Metz, Toul eurent moins de cinq visites; ni Verdun, ni Cambrai n'eurent l'honneur de voir la cour s'arrêter dans

114) Cette affaire a été maintes fois démontée et exposée: cf. dans ce volume l'exposé de J. L. Kupper; voir aussi en dernier O. ENGELS.

115) F. OPLL, *Das Itinerar* (note 14), p. 92 et note 18. Ce report est généralement ignoré (K. JORDAN, *Staufer* [note 88], p. 149).

leurs murs. Dans de telles conditions peut-on dire que le roi, à une époque où il importait qu'il fût vu, était présent ou représenté, et élaborait une politique locale dans les régions où il vint à peine ou ne vint même pas du tout. On sait que la réponse est affirmative. Le souverain ne pouvait aller toujours partout, on le sait encore mieux pour le roi de France que pour l'empereur. L'empereur a ses fidèles, ducs, marquis, comtes, ministériaux, évêques, abbés, légats, qui expriment sa politique, veillent à l'exécution de ses ordres et lui font part des désordres et des revendications des sujets. Tout cela est connu. Néanmoins rien ne remplace vraiment la présence et l'intervention personnelles, et l'on constate que les décisions importantes pour la Lorraine furent prises à l'occasion de plaids et de diètes tenues sur place. L'empereur n'avait pas assez de biens royaux à sa disposition dans ce pays pour s'y arrêter longuement avec sa cour. L'inventaire de la mense royale, peut-être contemporain de son règne, mentionne pour la Lorraine cinq lieux seulement: Briey, Florange, Thionville, Sierck et Sötrich, groupés au nord et à l'ouest de Metz et tenus par des princes lorrains. Ce sont en réalité les cités et les évêques qui ont reçu la cour. Cette indigence peut donc expliquer la brièveté des séjours lorrains de Frédéric I^{er}.

Le souverain n'en a pas moins eu une politique lorraine et lotharingienne. On a pu constater quel contrôle il a exercé sur les personnages les plus importants, ducs, comtes, évêques, lors des changements de personnes notamment, ce qui signifie qu'il se tenait informé du destin des principautés et était sans doute attentif à la prestation des hommages. Quelques noms ressortent de l'exposé précédent: Mathieu I^{er}, beau-frère de l'empereur, qui participa sans doute aux négociations préparant le mariage avec Béatrice, qui fut appelé à Saint-Jean de Losne en 1162 et à Toul en 1171, dont le fils Ferri fut marié à une princesse polonaise et l'autre Thiéri porté sur le siège de Metz par la grâce impériale; Etienne de Bar, évêque de Metz, beaucoup plus proche de la cour que ne le furent ses successeurs; Pierre de Brixey, noble d'origine modeste et fidèle d'emblée à son empereur; Hugues comte de Dabo, grand prince d'Alsace et de Lorraine. Les autres ne font que passer dans l'environnement de Frédéric. Parmi les décisions prises, on peut rapprocher la médiatisation du comte de Bar de la création d'un marquisat de Namur pour admettre le projet d'établissement d'un glacis protecteur face au royaume de France. Les visites au roi de France sur les bords de la Saône et de la Meuse rappelaient que l'empereur tenait compte des limites de son empire et les soulignait. L'envoi de légats dans ces régions marginales signifiait qu'il voulait être tenu régulièrement au courant de ce qui s'y passait.

Les règnes de Frédéric I^{er} et de Henri VI sont sans doute les derniers instants où l'empereur a manifesté clairement son autorité dans cette région. Par la suite, Frédéric II, dans les premières années de son règne, y fit encore quelques apparitions et y prit quelques décisions, puis ce fut l'abandon et la porte ouverte à la pression politique française. Pour Barberousse encore, la Lorraine était bien partie intégrante de l'Empire, et cela au moins jusqu'à la Meuse.